Colloque du 9 mars 2003

Discours d'Alain Lambert, ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire

Monsieur le président, chers amis,

Je vais naturellement délivrer le message de Pierre-André WILTZER, ministre de la Francophonie. Je ne pensais pas ce matin remplacer mon collègue. Car même s'il avait pu être présent, j'aurais été parmi vous. C'est un plaisir pour moi de toujours appartenir à la famille notariale et de vivre avec elle les rencontres qu'elle organise pour améliorer le service qu'elle rend à nos compatriotes. Et j'ai eu la chance de présider cette *Association du Notariat francophone*, le président Jean-Paul DECORPS le rappelait à l'instant, et d'esquisser les premiers éléments de cette rencontre.

Comment ne pas immédiatement réagir aux propos qui viennent d'être tenus ? De ceux, d'abord, de Monsieur le président Guy CANIVET, que j'ai beaucoup de joie à revoir. Monsieur le Premier président, confierai-je que j'ai longtemps pensé que l'Economie avait assez peu de considération pour le Droit. Dans mes fonctions actuelles, j'ai vraiment acquis la certitude du contraire. L'Economie attend beaucoup du Droit. Il suffit de voyager pour constater que bien des échecs économiques tiennent à l'insuffisante sécurité juridique. De nombreux pays qu'il m'a été donné de visiter, fondaient l'espoir d'un décollage économique dans l'accession à la propriété, mais sans savoir l'organiser faute d'instruments juridiques adéquats. Le Droit est garant de la prospérité de l'économie. Quel bonheur de vous entendre, Monsieur le Premier président, évoquer le titre exécutoire universel ! Je vous trouve extraordinairement audacieux de l'avoir fait – et je ne vous en blâme pas car je me souviens avoir moi-même été dans le camp des audacieux, peu nombreux au demeurant. J'ai la conviction profonde que les agents économiques recherchent des instruments pour résoudre les problèmes liés à la circulation des personnes, des biens, mais aussi des contrats.

Si les Etats peinent à offrir ces solutions, il faudra trouver des instruments privés, je pense, par exemple, à l'assurance. Soyons conscients de la nécessité d'avancer sur ces sujets. Je voudrais, me tournant vers Michel GRIMALDI, qui s'estimait peu légitime pour parler dans cette maison, lui dire que le Sénat l'accueillerait avec grand plaisir. Michel GRIMALDI nous dit « Espace Francophone », oui, mais « Espace Hispanophone ». Comme il a raison ! Je rappellerai puisque je suis, pour quelques instants, ministre de la Francophonie, que la francophonie ne se réduit pas à la promotion et la défense de la langue française, mais qu'elle défend un principe : le pluralisme linguistique. S'agissant du partage d'autorité, je suis frappé dans les fonctions que j'occupe (elles s'étendent à la douane) de ce que la lutte contre la grande criminalité passe, par exemple, par un partage d'autorité en matière de police. Nos pays travaillent sur ce partage d'autorité, comme ils l'ont déjà fait pour certains éléments de

défense nationale. Si la notion de souveraineté nationale a toujours la force que nous lui connaissons, le concept de souveraineté partagée progresse dans l'esprit des gouvernants. Mesdames et messieurs, mes chers amis, ces sujets sont d'importance. Nos Etats sont conscients que s'ils veulent préserver leur rôle dans le monde, dans son organisation et son harmonie, il leur faut progresser sur des concepts qui ont eu leur utilité, et que nous connaissons bien pour avoir l'habitude de les appliquer, mais qui sont moins pertinents aujourd'hui alors que nous sommes mobiles et que les technologies abolissent les distances.

Le ministre de la Francophonie aurait été heureux d'être parmi vous. Car la francophonie, comme il le dit dans son message, revêt un rôle important dans ses fonctions. Néanmoins, les fonctions qu'il occupe également aux côtés du ministre des Affaires étrangères, dans le tumulte international, l'assignent, si j'ose dire, à résidence dans son ministère. Il voulait vous assurer de l'importance d'une rencontre comme la vôtre, d'une expertise de ces questions afin d'accompagner les Etats dans leurs réflexions. Ce colloque réunit précisément personnalités les plus éminentes, magistrats, notaires, huissiers de justice, professeurs d'université, responsables du monde bancaire et financiers, ou encore experts ou chefs d'entreprise.

Notre monde incertain a besoin de plus de Droit, et la Francophonie peut offrir ses valeurs de justice et de paix. Le développement des affaires, dit-il, et plus généralement la bonne gouvernance repose sur un environnement juridique solide. Votre expertise est précieuse alors que la mondialisation, pour être facteur de progrès, doit être mieux maîtrisée et humainement plus ambitieuse. Elle doit être régie par des normes équitables et communes à de vastes espaces géographiques. Il n'est pas indifférent de perfectionner le cadre juridique dans lequel se développent les pays francophones, car les entreprises, notamment les PME, sont soucieuses d'investir, de trouver un code d'investissement adéquat, et une protection normative suffisante. Dans cette nouvelle donne mondiale, la francophonie est un atout, car le Droit des pays francophones peut se prévaloir d'une réelle homogénéité. Une convergence juridique se dessine aussi, et peu à peu à la langue s'ajoutent en partage des normes juridiques. *L'organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique* travaille ainsi à apporter une réponse à l'insécurité juridique et judiciaire dans plusieurs pays d'Afrique. Prochainement, les pays de l'OHADA disposeront de textes de lois, de jurisprudence et d'un arbitrage qui permettront de faire reconnaître les décisions susceptibles d'exécution sur le territoire de tous les Etats-membres. Je sais que vous y avez travaillé ce matin. C'est un bon exemple, dit-il, pour construire un Droit adapté aux réalités locales et enraciner la démocratie au niveau des sociétés civiles elles-mêmes en créant des réseaux. Votre *Association du Notariat francophone* pose également les premières pierres de l'édifice, en étroite symbiose avec les acteurs du Droit.

Votre contribution à nos efforts est précieuse et de bon augure. La langue française, souligne-t-il, jouit d'un rayonnement important, notamment dans de nombreuses instances internationales, mais fragile. Le monde des affaires est tenté par la langue et la culture dominantes des échanges financiers, économiques et commerciaux, au nom de la modernité, mais en perdant de vue la capacité de notre langue à traduire les réalités du monde contemporain. Beaucoup de chefs d'entreprises francophones n'emploient pas la langue française dans leurs contacts internationaux, parfois même dans les réunions avec leurs

collaborateurs. Dans le sillage de la politique déterminée et renouvelée qu'a engagée le Premier Ministre, il a donc été rappelé aux agents de l'Etat et aux Français de l'étranger, leurs obligations relatives à la langue française qui est la langue de la République. L'enjeu est considérable, car il fonde le rayonnement politique, économique et culturel de la Francophonie.

Pierre-André WILTZER vous adresse ses plus vifs remerciements pour l'action que vous menez en faveur de cette langue, une langue qui dit le Droit, en particulier les Droits de l'Homme, en France et dans de très nombreux pays. Une langue qui a permis la construction de cette tradition romano-germanique du Droit à laquelle nous sommes tous attachés, de ce Droit francophone dont la source est la loi et qui donne sa force au concept même de l'Etat de Droit.

Si vous le permettez, Mesdames et messieurs, et chers amis, j'ajouterai mes félicitations aux siennes, pour votre initiative en faveur de la langue française et plus généralement de la sécurité juridique. Fructifions ensemble ce patrimoine que nous avons en partage, multiplions les solidarités francophones, pour promouvoir un *développement équitable et durable*, thème du prochain sommet francophone de Ouagadougou. De tout cœur et à nouveau merci d'avoir apporté cette pierre à l'édifice du Droit et tous mes compliments pour la qualité des travaux que vous menez aujourd'hui.

Pierre-André WILTZER vous souhaite bonne chance. Il le souhaite à la Francophonie, aux notaires, plus particulièrement aux notaires francophones. Qu'il me soit permis d'ajouter que souhaiter bonne chance à des notaires, c'est aussi former des souhaits pour la belle mission qu'ils ont reçue de leur Etat. Merci beaucoup.